Initiatives ministérielles

[Traduction]

Monsieur le Président, la prospérité du Canada dépend de sa capacité de livrer concurrence avec succès tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Le président du Forum des politiques publiques, organisme qui regroupe des représentants du monde des affaires, des syndicats, des universités et du gouvernement, a déclaré récemment que la qualité de la fonction publique était un facteur important pour garantir la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux.

Les entreprises canadiennes doivent être appuyées convenablement par une fonction publique prévoyante, innovatrice et soucieuse des résultats. Les recherches nous ont beaucoup appris sur ce qui favorise un excellent rendement dans les organisations humaines: accent sur la clientèle, participation des employés à tous les niveaux de la prise de décisions, mise en place d'une culture de formation continue, exploitation des technologies nouvelles et amélioration des compétences en gestion.

Pour la fonction publique, cela entraîne de nombreux changements. Des pouvoirs plus importants seront délégués aux employés de première ligne, les contrôles centraux inutiles seront éliminés, et on insistera davantage sur les comptes à rendre. Mais surtout, il faut donner une importance nouvelle au service au public.

[Français]

Mais il n'y a pas que la fonction publique qui se montre favorable aux réformes de *Fonction publique 2000*. M. Laurent Thibault, président et directeur général de l'Association des manufacturiers canadiens, disait qu'il souscrivait entièrement à cet important exercice aux enjeux multiples. Selon lui, les enjeux que nous nous sommes fixés de simplifier les mécanismes, de décentrer les pouvoirs et les responsabilités et d'accroître notre efficacité correspondent précisément à ce que font les grandes sociétés pour s'imposer sur les marchés mondiaux dans les années 1990.

J'aimerais souligner aux députés, monsieur le Président, que l'idée de cette réforme de la fonction publique a jailli de l'intérieur. Au lieu de la traditionnelle enquête présidée par un personnage éminent qui se serait penché sur les changements à effectuer, la fonction publique elle-même a décidé de se renouveler. Il y avait un profond désir de changement chez de nombreux fonctionnaires, à tous les niveaux. Ils voulaient une nouvelle philosophie de gestion, pas seulement de nouveaux systèmes de planification imposés par les organismes centraux. Autrement dit, ce qu'ils désiraient, c'était un changement de mentalité dans l'organisation.

Une des plus importantes réformes de Fonction publique 2000, monsieur le Président, sera la réduction du

nombre de groupes professionnels d'environ les deux tiers. Le projet de loi C-26 modifiera la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, de manière à répartir cette restructuration sur quelques années. Il y aura notamment un plan d'évaluation des emplois qui sera le même dans toute la fonction publique, et ce plan ne fera aucune discrimination sexuelle et s'inspirera des dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne relative à la parité salariale pour des fonctions équivalentes. Des représentants syndicaux participeront bien entendu à l'élaboration de ce plan.

En conclusion, monsieur le Président, cette réforme se fait attendre depuis trop longtemps. L'heure est venue d'unir nos efforts pour permettre à la fonction publique fédérale d'aider le Canada à atteindre ses objectifs nationaux, du moins au cours de la prochaine décennie.

[Traduction]

Je souhaite de tout coeur que le projet de loi soit adopté en troisième lecture le plus tôt possible. J'inviterais le comité à faire rapport à la Chambre d'ici la fin de mars. Cela donne toute latitude pour envisager des améliorations. J'ai bon espoir que les députés sauront mettre de côté leurs divergences de vues et profiter pleinement de cette occasion.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest-Revelstoke): Monsieur le Président, en dépit du contenu du projet dont nous sommes saisis, c'est un plaisir de prendre part au débat sur le C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale.

Mes collègues néo-démocrates et moi nous opposons au projet, pour d'excellents motifs, je crois, mais nous appuyons avec empressement la motion de renvoi à six mois proposée par nos collègues de l'opposition officielle.

Le 18 juin dernier, le gouvernement conservateur a déposé ce projet aux Communes. Ce projet dit de réforme de la fonction publique propose de modifier un certain nombre de lois existantes, notamment la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur le vérificateur général, la Loi sur l'arpentage des terres du Canada, la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur les biens de surplus de la Couronne.

La majorité des modifications prévues par le projet portent toutefois sur les deux premières. Ce projet constitue la première révision d'importance de la LRTFP et de la LEFP depuis l'entrée en vigueur de ces lois, en 1967.